

Fiche de spécifications

Processus : P7 – Redressement

Programme : R2A

Niveau : Logement

Présence d'un chauffe-eau solaire : CHEAUS

Date : 18/06/2019

Numéro de version : 6

Rappels généraux

- Toute unité cohérente du champ a une modalité redressée identique à la modalité déclarée de la variable concernée. On procède à un redressement si l'unité appartient à une région d'incohérence.
- Lorsqu'on redresse une variable par hot-deck, la recherche du donneur s'effectue dans l'ensemble des unités du champ, cohérentes pour cette variable, en choisissant celui dont l'identifiant est le plus proche parmi les unités déjà traitées (proche au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!!LOG_RANG pour une variable de niveau logement ; au sens DEPCOM_CODE!!ZC!!ADR_RANG!!LOG_RANG!!IND_RANG pour une variable de niveau individu).

Champ des logements

La présence d'un chauffe-eau solaire n'a de sens que pour les logements ordinaires d'outre-mer (LNATUR_R=L1 et ENR_LOG=2¹).

La valeur des logements non ordinaires ou de métropole est « » ; la valeur de l'indicateur de redressement est « / ».

Définition

Les modalités de présence déclarée (CHEAUS_X) et redressée (CHEAUS_R) d'un chauffe-eau solaire sont identiques :

Présence d'un chauffe-eau solaire (CHEAUS)

Modalité	Signification
1	Présence
2	Absence

Règle de gestion et hypothèses de redressement

Un chauffe-eau solaire est présent dans le logement seulement s'il dispose d'un point d'eau chaude. Pas de réciproque.

Le redressement s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle :

– La présence d'un chauffe-eau solaire dans le logement dépend de la présence d'eau chaude, de la présence de personnes et de l'aspect de son bâti.

Utilisation de la présence de personnes dans le logement (NPERQ), variable intermédiaire

La présence de personnes dans le logement (NPERQ) distingue les logements occupés de ceux inoccupés. Cette variable est spécifiée dans la fiche de présence redressée d'installations sanitaires (SANI_R) et est utilisée pour les redressements des variables suivantes dans les logements ordinaires, dans l'ordre de traitement (toutes ces variables sont traitées dans le programme R2A) :

¹Techniquement, le champ s'appuie sur une indicatrice MET_DOM calculée selon des départements écrits « en dur ».

- année d'emménagement (AEMM_R) ;
- présence d'installations sanitaires (SANI_R) ;
- présence d'eau potable (EAU_R) ;
- présence de WC (WC_R) ;
- présence d'une baignoire ou d'une douche (BAIGN_R) ;
- présence d'une cuisine (CUIS_R) ;
- présence d'un chauffe-eau solaire (CHEAUS_R) ;
- présence d'électricité (ELEC_R) ;
- présence d'un climatiseur (CLIM_R) ;
- présence d'un moyen de chauffage (CHAUF_R) ;
- présence d'un emplacement de stationnement (GARL_R).

Action d'imputation

Indicateur de redressement de la présence d'un chauffe-eau solaire (I_CHEAUS_R)	
Modalité	Signification
1	Valeur non déclarée ou différente des modalités connues
2	Présence déclarée d'un chauffe-eau solaire (CHEAUS_X=1) alors que le logement ne dispose d'aucun point d'eau (EAU_R=3) ou seulement d'eau froide (EAU_R=1)
C	Valeur cohérente

➤ **1^{re} région d'incohérence (I_CHEAUS_R=1)**

Si le logement ne dispose d'aucun point d'eau (EAU_R=3) ou seulement d'eau froide (EAU_R=1), alors on impute par l'absence de chauffe-eau solaire (CHEAUS_R ← 2)

Sinon CHEAUS_R ← hot-deck parmi les donneurs potentiels de même présence d'eau potable (EAU_R), de même indicateur de présence de personnes dans le logement (NPERQ) et de même aspect de bâti (ASPB_R)

En cas d'absence de donneur, on impute par l'absence de chauffe-eau solaire (CHEAUS_R ← 2).

➤ **2^{re} région d'incohérence (I_CHEAUS_R=2)**

Le logement ne dispose pas de chauffe-eau solaire (CHEAUS_R ← 2)

Rappel de modalités

Présence d'eau potable (EAU)	
Modalité	Signification
1	Eau froide seulement
2	Eau froide et eau chaude
3	Aucun point d'eau

Aspect du bâti (ASPB)	
Modalité	Signification
1	Habitation de fortune
2	Case traditionnelle
3	Maison ou immeuble en bois
4	Maison ou immeuble en dur